



Procès-Verbal

Commission Régionale des COUPES

Réunion du lundi 25 juillet 2022.

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents(es) : Mme Abtisseem HARIZA et M. Jean-Pierre HERMEL

Coupe de France 2022/2023

Qualifiés au 7^{ème} Tour fédéral : 19 équipes

- 1^{er} tour : le 28 août 2022 (entrée des clubs R3)
- 2^{ème} tour : le 4 septembre 2022 (entrée des clubs R2)
- 3^{ème} tour : le 11 septembre 2022 (entrée des clubs R1 et N3)

Le tirage au sort du 1^{er} tour vous sera communiqué vers le 28 juillet 2022.

Nombre de Clubs engagés : 921

Répartition par District :

AIN : 77

ALLIER : 73

CANTAL : 46

DROME-ARDECHE : 123

ISERE : 104

LOIRE : 96

HAUTE-LOIRE : 50

PUY-DE-DOME : 105

LYON ET RHONE : 121

SAVOIE : 41

HAUTE-SAVOIE PAYS DE GEX : 85

Règlement :

Article 7.4 du règlement de la Coupe de France : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Pierre LONGERE,

Abtisseem HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance